Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID: 006-210600318-20211215-211215-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE ALPES MARITIMES CANTARON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2112 - 15

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à 19 heures 15 Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant assemblé à huis clos, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA -Maire de CANTARON

Conseillers en exercice : 14 Présents : 12+1 proc Votants : 13

Etaient présents : Eliane CALDEI-VIDAL — Philippe ALLEGRINI — Chantal BARBIER — Patrice MARTIN — Michel CORSINI — Fabrice FONTAINE — Jean-Marc BLANIC -Christian DI MARTINO — Fabienne GALLI — Gérard STOERKEL — Béatrice ROZIER

Absente avec procuration : Sandrine BARRALIS

Absente: Karine FAGES

Secrétaire : Eliane CALDEI-VIDAL

Objet : Motion collège de Contes

Le Maire expose au Conseil Municipal que la rentrée 2021 est des plus complexes au Collège Roger Carles de Contes depuis de nombreuses années.

En effet, cet établissement dépasse largement sa capacité d'accueil.

Il indique que lors du conseil municipal de la commune de Contes du 16 février 2021, une délibération avait été prise afin de rappeler aux autorités compétentes l'urgence de la situation : sureffectif, capacités matérielles (nombre de salles de cours, superficie des lieux de vie…) totalement insuffisantes au regard du nombre d'élèves scolarisés.

Une alerte qui à ce jour est restée sans suite, d'où l'action en date du 23 septembre 2021, au cours de laquelle les professeurs associés aux parents d'élèves, sous l'égide de la FCPE, et des élus de proximité, ont fait part de leurs craintes et appréhensions pour cette nouvelle année scolaire.

Ce sont 31 divisions, soit une de plus que l'année dernière, regroupant au total 818 élèves (+34/2020) dont 755 demi-pensionnaires (+32/2020) pour une capacité d'accueil du collège d'un maximum de 700 élèves qui chaque jour, cohabitent au sein du collège.

Il propose donc la motion suivante :

Nous souhaitons être entendus sur le bien-fondé des principes d'Egalité, de Fraternité et de Liberté qui forgent l'Ecole Publique.

Nous formulons l'urgente nécessité de construire un nouveau collège public dans la vallée des Paillons.

Nous souhaitons un engagement complet de la part de l'Etat et du Conseil Départemental dans ce projet.

Nous ne pouvons tolérer que les conditions d'apprentissage de la jeunesse des Paillons soient dégradées par un manque de moyens matériels et humains.

Il est évident qu'une solution transitoire doit être actée dans les meilleurs délais. Ce pourrait être un nouveau découpage de la carte scolaire afin d'uniformiser les effectifs sur les établissements déjà existants en tenant compte toutefois des possibilités d'accès aux transports publics et des habitudes de vie des familles.

Mais cette solution n'est qu'une solution alternative et à court terme.

Signé par : Gérard BRANDA

Date: 16/12/2021 Qualité: Maire

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché Je
ID: 006-210600318-20211215-211215-DE

Pour rappel, l'Ecole Publique doit rester un service public de qualité et surtou familles du territoire.

A travers cette motion, nous soulignons l'attachement aux fondamentaux de l'école pour tous et à l'égalité des chances à l'école quel que soit le milieu socioculturel de l'enfant.

Ces principes passent par de vrais choix politiques : prendre en compte l'évolution démographique du territoire, définir et anticiper un véritable projet d'aménagement de celui-ci en faisant de l'avenir de la jeunesse une priorité. Les élus de la commune s'inscrivent entièrement dans ces actes et demandent donc que soit étudié et concrétisé sans délai la construction d'un nouveau collège.

Le Conseil Municipal, après avoir l'entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- DEMANDE que soit étudié et concrétisé sans délai la construction d'un nouveau collège dans les Paillons.
- **DEMANDE** à court terme et de façon transitoire un nouveau découpage de la carte scolaire afin d'uniformiser les effectifs sur les établissements déjà existants en tenant compte toutefois des possibilités d'accès aux transports publics et des habitudes de vie des familles.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Pour extrait conforme

Le Maire,

Gérard BRANDA